

Motion du collectif intersyndical des BIATOSS de l'Université Paris-Sud 11 (A&I-Unsa—Cgt—Sgen-Cfdt—Snptes-Unsa)

Personnels administratifs, Personnels de bibliothèques, Personnels techniques de recherche et de formation, Personnels de service et de santé de l'université Paris 11, notre collectif s'inscrit dans le mouvement de mobilisation nationale des universités et organismes de recherche, et apporte son soutien aux revendications portées par la coordination nationale des universités, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, et les étudiants en lutte.

Depuis deux ans, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche a décidé et fait voter dans la précipitation une série de réformes, en particulier la loi LRU, dont les conséquences se font sentir aujourd'hui à travers ses décrets d'application. Sous couvert d'autonomie nous assistons à une logique purement comptable, dictée par la Révision Générale des Politiques Publiques, où les BIATOSS et ITA risquent de servir encore de variable d'ajustement. C'est pourquoi nous demandons :

Sur les emplois et les moyens :

- **Création de postes** en nombre suffisant pour permettre la poursuite de nos missions et services,
- **Résorption de la précarité** notamment par la titularisation des personnels contractuels précaires,
- Augmentation significative des possibilités d'avancement, de promotions, et des postes proposés aux concours internes, **pour de vraies perspectives de carrières,**
- **Opposition à toute tentative d'externalisation** de nos missions et de nos services (sous traitance et délégation à des sociétés privées), pour la défense d'un service public de qualité dans l'ensemble des établissements du territoire national,
- **Opposition au Projet de Loi sur la Mobilité** qui est une atteinte aux principes du droit de la Fonction Publique et revendication d'une mobilité choisie et non subie,

Sur les rémunérations :

- En 1986 le traitement d'entrée dans la catégorie B de la fonction publique était supérieur de 23 % au SMIC, actuellement il ne lui est supérieur que de 2,5 % !
- **Cette spirale d'appauvrissement doit cesser**, il faut des mesures de revalorisation immédiate du traitement de base et son indexation sur l'évolution du coût de la vie,
- Bien que les primes permettent à la plupart des BIATOSS d'avoir un revenu relativement décent, les régimes indemnitaires de l'enseignement supérieur sont inférieurs à ceux des autres Ministères ! **Il faut augmenter en proportion les enveloppes indemnitaires** dans l'enseignement supérieur pour un alignement des primes avec les fonctionnaires dépendant d'autres ministères,
- La mise en application du décret du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats (PFR) suscite des inquiétudes : cette réforme du régime indemnitaire pourrait creuser les inégalités entre les rémunérations des agents, **sur la base de la seule appréciation de leur supérieur hiérarchique**. Le principe de prime de résultat ne saurait se concevoir qu'en supplément d'une **prime de fonction statutaire non modulable** équivalente aux primes actuelles revalorisées.

Sur les statuts et les carrières :

- Opposition à une gestion des affectations, mutations, promotions et avancements de carrière qui relèverait directement de l'Université et sans contrôle paritaire,
- Maintien et respect **des attributions des Commissions Paritaires** d'Etablissement et des Commissions Administratives Paritaires Nationales (ou académiques),
- **Création d'une filière interministérielle** permettant d'assurer tous les métiers et missions des personnels Biatoss : Administration, Technique et Informatique, Bibliothèques, Santé.

En conclusion le collectif intersyndical appelle tous les personnels BIATOSS de l'Université Paris-Sud 11 à participer massivement à la manifestation nationale le 19 mars 2009 à Paris !